

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

## **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

## **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

## **Réunion du 26/05/2026**

Présents : MM. DELIANCE, GUTIERREZ.

Excusés : MM. BOURDON, GAUTHERON, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

## Courrier :

- Bourg ACCFT, demande de renseignements par rapport aux montées D4 = réponse faite.
- ESVS Thoissey, demandant des renseignements pour « les équipiers premiers » en féminines à 8.
- Mille Etangs, par rapport à la constitution d'une entente avec l'US Formans = réponse à faire.
- St Denis Ambutrix, par rapport à un double surclassement d'un joueur U14 = réponse faite.

☺ ☺ ☺ ☺

## **Dossier n° 235**

**Match n° 55203633 : Groupement Féminin Ht Bugey 1 / AS Attignat 1 - U15 Féminines poule A – du 23/05/2026**

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Attignat 1 : 0 but / -1 point
- Groupement Féminin Ht Bugey 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

## **Dossier n° 236**

**Match n° 55223949 : Ambérieu FC 1 / CS Lagnieu 1 – U20 D1 poule A – du 23/05/2026**

Courrier du club du CS Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- CS Lagnieu 1 : 0 but / -1 point
- Ambérieu FC 1 : 3 buts / 3 points

Le club du CS Lagnieu est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Le président,  
Maurice DELIANCE